



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le jeudi 10 février 2022

Les décisions de la commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en présentiel le lundi 7 février 2022. Voici les principales décisions.

[HABITAT] [AUTONOMIE]

Nouvelle allocation d'aide à la vie partagée : déploiement du dispositif à Moncel-lès-Lunéville

Le Département de Meurthe-et-Moselle conduit une ambitieuse politique de développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Une nouvelle prestation relevant de l'aide sociale départementale, intitulée « Aide à la Vie Partagée (AVP) », a été créée afin de favoriser le développement des habitats inclusifs.

Dans ce cadre, une nouvelle convention va être signée entre le Département et la Maison des Hibiscus, entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire nouvellement créée et dont l'objet est de porter un habitat inclusif pour 11 habitants porteurs de handicaps et/ou âgés.

[SOLIDARITE]

Plus d'accompagnement des allocataires du RSA dans les territoires

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'efficacité de l'accompagnement des personnes allocataires du RSA est un objectif partagé de l'État, des collectivités territoriales et de Pôle emploi.

Il suppose la mobilisation d'une offre accrue de solutions adaptées pour les personnes éloignées de l'emploi et le déploiement d'une garantie d'activité départementale.

Pour concrétiser cet engagement, une augmentation du nombre de places d'accompagnement pour les allocataires du RSA sur les territoires de Longwy, de Briey, de Terres de Lorraine, de Val de Lorraine, du Lunévillois et du Grand Nancy, en fonction des opportunités de mobilisation des opérateurs existants est effectuée.

Plus de 267 accompagnements pour des allocataires du RSA sur la période du 3 janvier au 30 juin 2022 pourront être déployés.

[COLLEGES]

11 765 € pour l'aménagement des locaux des collèges à Val de Briey, Villerupt, Ludres et Tucquegnieux

Depuis l'exercice 2014, les collèges publics peuvent effectuer une demande de subvention auprès du

Département permettant de financer les matériaux nécessaires à une rénovation de leurs locaux. Le taux de participation du Département est de 70 % du montant des travaux pour les travaux généraux. Il est amené à 100 % pour les travaux liés à la politique collèges nouvelles générations (PCNG), la réfection d'un logement dans un collège au regard de critères particuliers ou des travaux de mise aux normes de sécurité des locaux. Quatre établissements sont concernés par ces travaux : Collège Jules-Ferry à Val-de-Briey, Théodore-Monod à Villerupt, Jean-Lamour à Nancy, Joliot-Curie à Tucquegnieux.

[ENGAGEMENT CITOYEN]

Près de 800 000 € pour le soutien des fédérations d'éducation populaire

Les conventions 2020 à 2022 relatives à l'animation socio-culturelle et au développement de l'éducation populaire entre le Département et les fédérations départementales de six associations d'éducation populaire (Foyers Ruraux, Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), Francas, Familles Rurales et Ligue de l'Enseignement 54) permettent aux fédérations de percevoir un acompte de 80% de l'aide au financement des postes de salariés permanents et la totalité de l'aide au fonctionnement. 800 000 € leurs sont attribués.